



Domiciliation de l'entreprise

Par **ELYOTT**, le **12/05/2011** à **10:34**

Bonjour,

Nous avons créé à 4 une SCI pour l'achat d'un centre équestre. Le compromis est signé et la vente doit se finaliser avant fin mai.

Je crée une EARL pour l'exploitation de ce centre équestre, au plus vite. Pour la domiciliation, quelle adresse mettre dans les statuts ?

Le CFE me demande un bail ou une attestation de propriété, n'ayant pas encore ni l'un ni l'autre, comment procéder ? Quel siège social est à désigner dans les statuts ? Peut on le modifier à posteriori ? A Quels conditions et avec quels frais.

Le CFE ne peut répondre.

Merci de votre aide